

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

L'ABSyM estime les incitants pour les biosimilaires acceptables moyennant un consensus scientifique « best value »

Bruxelles, le 15-11-2018.

La médico-mut a soutenu une proposition visant à récompenser les médecins lorsqu'ils prescrivent un quota minimal de médicaments biosimilaires. Selon le pourcentage de prescriptions de médicaments biosimilaires sur la quantité totale de médicaments prescrits, les médecins pourraient prétendre à un supplément temporaire de leur forfait d'accréditation. L'ABSyM a accepté la proposition à condition qu'à court terme, un consensus scientifique sur le traitement le plus adéquat (*'best value'*) soit recherché.

Les incitations ne s'appliquent qu'à la prescription de médicaments biosimilaires en dehors de l'hôpital. Le principe de partage des bénéfices (*'gain sharing'*) est appliqué pour la mise en œuvre de cette proposition. Un pourcentage des économies réalisées en démarrant le traitement des patients avec un médicament biosimilaire ou du passage de patients d'un biologique original vers un produit biosimilaire est reversé au prescripteur.

L'ABSyM a souscrit à la mesure mais a souligné qu'il n'existait toujours pas de consensus scientifique sans équivoque sur les biosimilaires. Des questions subsistent notamment en ce qui concerne le basculement vers les médicaments biosimilaires (*'switch'*).

L'ABSyM attire également l'attention liés aux problèmes éthiques, déontologiques et médico-légaux qui freinent les médecins pour procéder effectivement au basculement. A court terme, la recherche d'un consensus scientifique sans équivoque et sans ambiguïté est donc une priorité pour l'ABSyM. L'ABSyM a proposé qu'un projet pilote soit rapidement créé pour déterminer quel serait le meilleur traitement rapport qualité-prix (*'best value'*).

L'ABSyM est satisfaite que la médico-mut ait accepté cette condition. L'INAMI mettra en place le projet pilote au début de l'année 2019. Celui-ci sera axé sur les médecins qui prescrivent des médicaments anti-TNF extra-muros. Plus spécifiquement, cela concerne les rhumatologues, les dermatologues, les gastro-entérologues, les endocrinologues, les diabétologues et les ophtalmologues.

Dr Marc MOENS,
Président